

Website Disclosure

Nom du Produit : AX Allianz R-Co Valor

ISIN code : FR0011253624

Identifiant d'entité juridique (CODE LEI) : 9695005DN5QLA24VMP19

Version : 01/01/2023

A) RÉSUMÉ

R-co Valor est un produit de l'article 8 basé sur les caractéristiques clés ci-dessous :

1. Respect des exclusions communes du gestionnaire (blocage pré-négociation)

- Exclusions réglementaires : Armes controversées & Sanctions internationales
- Exclusions discrétionnaires de R&Co AM Europe : secteur UNGC & Charbon Thermique

2. Intégration des critères de durabilité dans l'analyse fondamentale et la sélection des émetteurs/OPC

- Analyse fondamentale intégrant des critères financiers & ESG
- Utilisation de 3 fournisseurs de données ESG : MSCI ESG Research, Ethifinance et Carbon4 Finance
- Intégration des PAI 1,3,4,10,13, 14 et des 2 PAI optionnels de R&Co AM Europe (PAI optionnel – climat n°4 concernant les émetteurs non engagés dans l'Accord de Paris & PAI optionnel – social & droits humains n° 15 concernant les émetteurs avec un manque de politique en matière de corruption)

3. Conformité aux exigences ESG au niveau du portefeuille

- Note ESG minimale du portefeuille de BBB
- La note ESG du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement, à tout moment
- Minimum de couverture des données ESG de 90% pour les classes d'actifs « liquides » / « vanille » telles que les émissions Investment Grade ou des marchés développés et de 75% pour les classes d'actifs moins « liquides » telles que le haut rendement ou la dette des marchés émergents
- Investissements durables minimum de 50%, sur la définition de R&Co AM Europe
- Investissements alignés sur la taxonomie de minimum 3% et maximum 20%

4. Politique d'engagement actif

- Dialogue avec les émetteurs, notamment sur les thématiques prioritaires du gestionnaire (transition climatique, inclusion et transition juste, etc.) et polémiques
- Une politique de vote responsable depuis 2011 sur 100% du périmètre capital
- Participation à des groupes de travail (Ademe, Finance for Tomorrow, AFG, Climate Action 100+, etc.)

5. Le développement d'un reporting ESG exhaustif

- Profil ESG détaillé (notation ESG, évolution des notations et répartition sectorielle)
- Intensité carbone (écarts de benchmarks, contribution sectorielle et identification des plus grands émetteurs ou OPC contributeurs)
- Profil de transition (émetteurs avec objectifs de réduction, catégories part verte et transition, ...)
- Objectifs de développement durable (partie des portefeuilles alignés sur les ODD)

B) PAS D'OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Le fonds a un minimum de 50% d'investissements durables, selon la définition de R&Co AM Europe. Un investissement durable s'analyse selon trois piliers : (i) sa contribution à un objectif environnemental ou social, (ii) le faire sans causer de dommages significatifs et (iii) l'application de bonnes pratiques de gouvernance. La définition du gestionnaire est basée sur les données fournies par le prestataire MSCI ESG Research.

Pour les émetteurs privés, l'approche du gestionnaire de l'investissement durable prend en compte :

- La contribution positive globale des entreprises à travers leurs revenus contributifs, c'est-à-dire liés à des activités ayant des impacts positifs sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, ...) ou leurs enjeux d'endettement durable (Green, Social, obligations durables),
- Contribution aux objectifs environnementaux, tels que la réduction des émissions conformément à l'Accord de Paris ou la réduction de la consommation d'eau, et
- Contribution aux objectifs sociaux, en s'alignant sur les objectifs de développement durable des Nations Unies #5 - égalité des sexes, #8 - travail décent et croissance économique ou #10 - réduction des inégalités.

Pour les émetteurs publics, l'approche de l'investissement durable prend en compte :

- La contribution positive globale des gouvernements à travers leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds),
- La contribution environnementale positive : Signataire de l'Accord de Paris ou de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique, et
- La contribution sociale positive : Performance en matière d'égalité (indice GINI) et de liberté de la presse (Freedom House).

Pour être qualifié de durable, un investissement ne doit pas causer de préjudice significatif aux différents objectifs environnementaux ou sociaux auxquels il entend contribuer.

Pour les émetteurs privés, l'approche de vérification du gestionnaire se concentre sur les principaux impacts négatifs, ou « PAI », et notamment :

- Violations du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI 10 obligatoire)
- Émissions de gaz à effet de serre (PAI 1 obligatoire)
- Empreinte carbone (PAI 2 obligatoire)
- Niveau d'intensité des gaz à effet de serre (PAI 3 requis)
- Mixité au sein du conseil d'administration (obligatoire PAI 13)
- Exposition à des armes controversées (PAI 14 obligatoire)

Le gestionnaire utilise également les notations ESG dans l'approche du gestionnaire comme garantie minimale de la performance globale en matière de développement durable.

Pour les émetteurs publics, la démarche de vérification du gestionnaire repose essentiellement sur les éléments suivants :

- Non-implication dans les sanctions internationales (PAI 16 obligatoire)
- Performances anti-corruption
- Performance globale en matière de développement durable grâce à la notation ESG

Dans le cadre de sa définition des investissements durables et de l'évaluation de la bonne gouvernance, le gestionnaire utilise le score du pilier de gouvernance MSCI ESG Research. Par ailleurs, plus largement, en matière de politique de bonne gouvernance, le gestionnaire a mis en place un processus à deux niveaux :

- Screening normatif : Conformément au cadre d'exclusion commun du gestionnaire, les émetteurs, souverains et privés, impliqués dans des sanctions internationales ou en violation du Pacte Mondial des Nations Unies sont exclus des univers d'investissement initiaux du gestionnaire pour tous ses véhicules d'investissement.

- Evaluation des bonnes pratiques de gouvernance : Les gérants de portefeuille et les équipes de recherche sont chargés d'évaluer et de suivre les pratiques de gouvernance des sociétés dans lesquelles ils investissent. Lors de l'évaluation des bonnes pratiques de gouvernance, les équipes d'investissement prennent en compte, entre autres : les données de gouvernance de MSCI ESG Research, le respect des codes de conduite internationaux (par exemple, signataire de l'UNGC), le niveau d'indépendance et de diversité au sein du conseil d'administration, les controverses et l'historique de la haute direction et les représentants du conseil d'administration. Dans les notations ESG de MSCI ESG Research, le pilier gouvernance est considéré selon leur méthodologie comme matériel pour tous les secteurs et est pondéré au minimum à 33% dans le calcul du score ESG final pour tous les émetteurs. Ce pilier gouvernance s'articule autour de 2 sous-thèmes : Corporate governance (structure et contrôle, conseil d'administration, rémunération et comptabilité) et corporate behavior (éthique des affaires et transparence fiscale). Au sein de ces catégories, des sujets tels que les structures de gestion saines, les questions de rémunération et de relations avec les employés et la conformité fiscale sont abordés.

Le gestionnaire pense que l'évaluation des bonnes pratiques de gouvernance est un processus continu, et les équipes d'investissement sont encouragées à dialoguer directement avec les entreprises pour obtenir des informations supplémentaires, répondre aux préoccupations et/ou résoudre les problèmes liés aux pratiques de gouvernance identifiées ou aux controverses associées.

C) CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES DU PRODUIT FINANCIER

Grâce à sa recherche interne et aux notations MSCI ESG Research, le gestionnaire considère un large éventail de critères sur les E (risques physiques liés au changement climatique, stress hydrique, gestion des déchets, etc.) et S (formation des employés, sécurité des produits, audit des pratiques de production, etc.) piliers dans le cadre de son approche généraliste. De plus, les équipes d'investissement cherchent à identifier les éléments matériels pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'évaluation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou de l'industrie. Sur la base des dépendances et impacts majeurs, les éléments suivants peuvent également être considérés : les controverses (typologie, gravité et récurrence), les externalités (émissions de carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraudes ...), et contributions (alignement taxonomique, participation aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies "SDGs", température en ligne avec l'Accord de Paris...).

D) STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Allocation stratégique : pour atteindre son objectif de gestion, R-co Valor investit en fonction des opportunités de marché dans des produits de taux ou convertibles et accessoirement en OPCVM de taux ainsi qu'en actions et OPCVM actions. Le Fonds pourra ainsi investir :

✓ Entre 0 et 100% en produits de taux émis par des gouvernements ou des émetteurs privés, investment grade ou non, avec un maximum de 20% en obligations à haut rendement, et jusqu'à 10% de l'actif de le Fonds en titres non notés.

✓ Entre 0 et 100% en actions quelle que soit la capitalisation boursière,

✓ Entre 0 et 10% en OPCVM. Le Fonds pourra également investir dans des instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré français et étrangers (prises en pension, swaps de taux, d'indices et de devises, contrats de change à terme, prêts et emprunts de titres, actions, taux, devises et contrats à terme sur indices et options) afin d'atteindre son objectif de gestion (gestion discrétionnaire). Pour ce faire, il couvre son portefeuille et/ou l'expose à des secteurs d'activité, des zones géographiques, des devises, des taux d'intérêt, des actions, des valeurs mobilières et assimilées et des indices. L'exposition directe et indirecte aux actions, y compris toute exposition hors bilan, ne doit pas dépasser 100 %. L'exposition directe et indirecte aux titres à revenu fixe, y compris toute exposition hors bilan, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette de -1 à 9. L'exposition directe et indirecte au risque de change, y compris toute exposition hors bilan, ne doit pas dépasser 100 %. L'exposition globale aux actions, au risque de change et aux marchés de taux, y compris l'exposition résultant de l'utilisation

d'instruments financiers à terme, ne dépassera pas 200% de l'actif. Jusqu'à 100% de l'actif de le Fonds peut être exposé, directement et indirectement, aux pays hors OCDE (y compris les pays émergents), et jusqu'à 20% aux petites capitalisations (y compris les micro-caps). Risque de change pour les actionnaires.

E) PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

1. Aligné avec les caractéristiques E/S = min 90 %

1.1 Un investissement durable = min 50%

- Investissement aligné sur la taxonomie = min 3%
- Autre environnemental = min 0%
- Social = min 0%

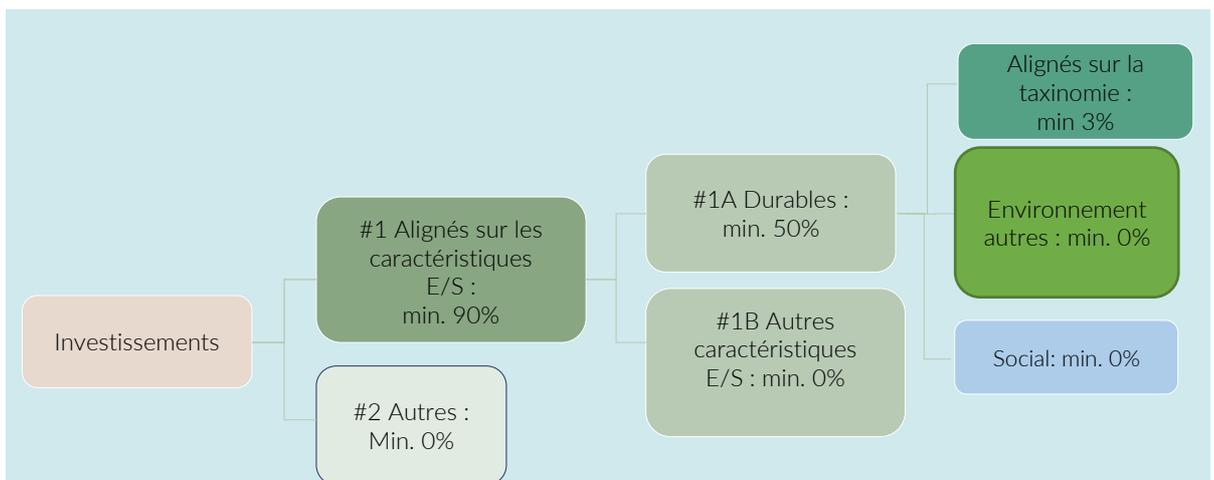
1.2. Autres caractéristiques E/S = min 0 %

2. Autre = min 0%

Le produit s'engage sur un investissement durable minimum, sans définir de répartition préalable entre objectifs environnementaux et sociaux, ce qui explique les 0% minimum sur ces deux piliers.

Les chiffres d'allocation d'actifs présentés ci-dessus sont des minimums précontractuels et n'anticipent pas d'allocation cible. Pour plus d'informations sur les pourcentages atteints, veuillez-vous référer au rapport annuel qui sera disponible en 2023.

Une partie des actifs nets du produit financier peut être investie dans des instruments ne favorisant pas les caractéristiques environnementales ou sociales (liquidité, OPC ou dérivés). Ils constituent des instruments techniques et de support à l'objectif financier du fonds (couverture, mouvements de passif, etc.). Des garanties ESG minimales sont appliquées conformément à son approche durable.



La **catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La **catégorie #2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;

la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

F) SUIVI DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

Les données ESG étant pleinement intégrées dans les systèmes opérationnels du gestionnaire, la surveillance ESG est effectuée en continu. Toute la chaîne de valeur du gestionnaire (conformité, gestion des risques, gestion de portefeuille et équipes de reporting) est couverte par le même flux de données ESG (mis à jour trimestriellement) permettant au gestionnaire de suivre les contraintes et exigences ESG codées dans les systèmes par la conformité (cadre commun d'exclusion) et les risques équipes de management (exigences ESG spécifiques aux produits) au quotidien et en temps réel.

Les équipes de direction ont accès aux données ESG et peuvent suivre au quotidien leurs contraintes de développement durable via leur portail Bloomberg. En effet, les mouvements d'allocation au sein des portefeuilles et leur impact sur les exigences de durabilité sont ainsi évalués en temps réel par les gérants.

Ces mécanismes sont complémentaires aux comités d'investissement réguliers où sont débattus les risques et enjeux ESG d'un émetteur et/ou d'une entreprise. Les risques et défis ESG d'un émetteur et/ou d'un portefeuille spécifique sont examinés plus en détail. Pour suivre l'évolution des notations ESG et les controverses, le gestionnaire a mis en place des notifications automatiques quotidiennes/hebdomadaires quotidiennes/hebdomadaires depuis la plateforme MSCI ESG Research. Les équipes d'investissement suivent quotidiennement l'actualité et diffusent chaque jour les informations pertinentes lors de la réunion du matin. En cas d'événement majeur, le comité des controverses se réunit dans les jours qui suivent la survenance de controverses graves. Les détails de son processus de gestion des controverses sont définis dans les politiques d'engagement et de PAI. Sur une base mensuelle, des rapports ESG sont produits avec le même flux de données ESG. Ils sont revus et validés par les équipes d'investissement.

La gestion des risques mesure et surveille tous les risques liés à l'activité de gestion de portefeuille, y compris les risques de durabilité. Dans le cadre de ses fonctions, la direction des Risques définit la cartographie des risques financiers et extra-financiers, qui vise à identifier et gérer les risques auxquels sont exposés les portefeuilles, y compris les risques de durabilité. Au quotidien, la Direction des Risques assure le suivi des exigences associées à des référentiels spécifiques (doctrine AMF, labels ISR ou Vers le Développement Durable, réglementation SFDR). Il s'agit principalement de s'assurer du respect :

- Exclusions spécifiques au produit
- Objectifs de notations moyennes pondérées, notations planchers des émetteurs
- Objectifs KPI
- Alignement taxonomique minimal et investissements durables
- Interdictions de renforcement/achat en cas de polémiques
- Et le calcul des "PAIs"

En cas de dépassement, l'équipe Risques est chargée de relayer l'information au sein de l'organisation.

La cartographie des risques de non-conformité, la cartographie des risques opérationnels et la cartographie des conflits d'intérêts prennent en compte les risques ESG. Le plan d'activité conformité comprend des actions et contrôles ESG (notamment revues des politiques et rapports réglementaires, labels, etc.). Au quotidien, la Conformité veille au respect des exclusions relatives :

- Armes controversées interdites par les conventions d'Oslo et d'Ottawa
- Sanctions internationales
- Respect du Pacte Mondial des Nations Unies, UNGC
- Principes d'investissement relatifs au secteur du charbon thermique

La conformité est responsable de :

- Mener une veille réglementaire pour s'assurer que toute nouvelle réglementation est bien intégrée par la société de gestion ;
- Fournir une assistance et des informations aux salariés, notamment pour les sensibiliser à leurs obligations professionnelles.

G) MÉTHODOLOGIES

Les indicateurs de durabilité utilisés pour démontrer la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales sont :

- Profil ESG (notation ESG, évolution des notations et répartition sectorielle)
- Intensité carbone (écart aux indices, contribution sectorielle et identification des contributeurs majeurs)
- Profil de transition (objectifs de réduction, part verte, catégories d'activités en transition, etc.)
- Gouvernance : représentation des femmes au conseil d'administration
- Objectifs de développement durable (ODD) : pourcentage aligné sur les ODD.

Ces indicateurs sont basés sur les données de MSCI ESG Research.

Veillez-vous référer aux deux liens suivants pour plus de détails sur les solutions et méthodologies MSCI ESG Research :

- <https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing>
- <https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/esg-data-and-solutions>

H) SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNÉES

Dans la plupart des cas, les données MSCI ESG Research sont utilisées. Ethifinance pourrait mener, à la demande de l'équipe obligataire, une évaluation et une notation durables complémentaires sur les émetteurs d'obligations d'entreprise non notés par MSCI ESG Research. Le modèle MSCI ESG Research est basé sur la divulgation publique des entreprises. Il peut utiliser

les informations publiques des entreprises comme proxy pour déterminer une exposition durable spécifique et/ou une contribution aux revenus, par exemple.

Les données ESG fournies par MSCI ESG Research sont challengées par les équipes d'investissement, en confrontant les apports des fournisseurs avec les informations des entreprises et d'autres sources, comme SBTi par exemple. Ces comparaisons et écarts sont transmis à MSCI ESG Research, dans le respect de la nécessité de s'appuyer sur des informations publiques. En ce sens, le gestionnaire favorise la transparence et l'utilisation d'un cadre harmonisé et cohérent en termes de divulgation avec les entreprises. De plus, les entreprises sont encouragées à améliorer leur communication avec les fournisseurs de données ESG.

I) LIMITES AUX MÉTHODOLOGIES ET AUX DONNÉES

On peut supposer que le fournisseur de données extra-financières, MSCI ESG Research, se heurte à certaines limites méthodologiques, qui pourraient être, à titre illustratif, les suivantes :

- Problème de divulgation/d'informations manquantes ou incomplètes par certaines entreprises (par exemple sur leur capacité à gérer leurs expositions à certains risques extra-financiers) qui sont utilisées comme données d'entrée dans le modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ; ce problème peut être atténué par MSCI ESG Research grâce à l'utilisation de MSCI ESG Research en utilisant des sources de données alternatives,
- Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research (flux important d'informations en continu à intégrer dans le modèle de notation ESG MSCI ESG Research) : ce problème est éventuellement atténué par MSCI ESG Research utilisant technologies d'intelligence artificielle et un grand nombre d'analystes travaillant à transformer les données brutes en informations pertinentes, et
- Problème lié à l'identification des informations et facteurs pertinents pour l'analyse extra-financière du modèle MSCI ESG Research, établi pour chaque secteur (et parfois chaque entreprise). MSCI ESG Research utilise une approche quantitative validée par l'expertise de chaque spécialiste sectoriel et les retours d'expérience des investisseurs pour déterminer les facteurs extra-financiers les plus pertinents pour un secteur (ou une entreprise) donné.

Du côté des titres à revenu fixe, pour les émetteurs non couverts par MSCI ESG Research, le gestionnaire peut utiliser Ethifinance qui effectue une évaluation et une notation ESG à la demande. En outre, Rothschild & Co Asset Management se réserve le droit de noter les émetteurs non couverts par le MSCI ESG Research auquel le gestionnaire a accès, en utilisant des sources de données fiables et une grille d'analyse comparable.

Ces limites peuvent être complétées par la recherche, l'évaluation et l'engagement effectués en interne par les équipes d'investissement. Le gestionnaire cherche à identifier les éléments pertinents, matériels et « hors champ » au sein de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'évaluation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou de l'industrie. Ils sont considérés sur la base de dépendances et d'impacts clés tels que les controverses (typologie, gravité et récurrence), les externalités (émissions de carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, fraude aux contrats précaires, ...), et contributions (alignement taxonomique, participation aux objectifs de développement des Objectifs de développement durable des Nations Unies, température conforme à l'Accord de Paris, etc.).

J) DUE DILIGENCE

En interne, le plan de contrôle interne intègre les contrôles et labels ESG. Le deuxième niveau de contrôle, permanent et a posteriori des opérations, est assuré par l'équipe du Contrôle Interne. Cette équipe a pour mission principale de vérifier le respect des procédures et la qualité des outils mis en place. Les contrôles effectués évaluent l'efficacité des systèmes de premier niveau. Par ailleurs, un contrôle périodique est réalisé par le service d'audit interne dans le cadre d'un plan d'audit défini par le Comité d'Audit au niveau du Groupe. Ce plan inclut des contrôles ESG.

Les déposataires et les auditeurs, dans le cadre de leurs responsabilités réglementaires, contribuent aux contrôles externes, y compris sur les processus de développement durable.

K) POLITIQUES D'ENGAGEMENT

Le gestionnaire pense que l'engagement est essentiel pour avoir un impact positif et tangible en encourageant l'émergence, la diffusion et l'adoption de bonnes pratiques.

Depuis 2021, à travers ses actions d'engagement, le gestionnaire s'est fixé 3 objectifs :

- I. Agir pour le climat et préserver la planète
- II. Contribuer à une économie plus inclusive
- III. Faciliter la redirection des flux financiers vers des investissements durables

Pour ce faire, le gestionnaire entend s'engager et agir sur les différents maillons de sa chaîne de valeur :

- Après des émetteurs, dans le cadre de sa gestion directe. Dans une optique d'accompagnement et de suivi de leurs "trajectoires ESG", le gestionnaire interagit de manière régulière et constructive avec les émetteurs dans lesquels le gestionnaire investit. Le gestionnaire use de son droit de regard chaque fois que le gestionnaire estime nécessaire d'approfondir son analyse, d'évaluer leur capacité à se transformer, pour évaluer le risque de controverse, ou pour prendre des mesures concrètes en lien avec ses thématiques d'investissement ESG (changement climatique ou handicap par exemple). Le gestionnaire veille à ce que les axes d'amélioration soient mis en œuvre et qu'ils aient des résultats concrets. Ces conclusions peuvent avoir un impact direct sur la gestion de ses positions au sein des portefeuilles.
- Au sein de l'écosystème de la finance durable (clients, associations professionnelles de fournisseurs de données externes, initiatives de marché, pouvoirs publics, ONG, etc.). Le gestionnaire participe activement aux réflexions menées par la communauté financière en participant, entre autres, à des consultations, des groupes de travail, des tables rondes ou en menant des campagnes de communication auprès du grand public.
- Aux côtés de ses partenaires associatifs. Pour certains de ses fonds, une partie de ses frais de gestion est reversée à ses partenaires associatifs Polar Pod et Café Joyeux.
- Avec ses employés. La formation et la sensibilisation de ses collaborateurs sur ses thématiques d'investissement durable sont des facteurs de succès de son activité. Le gestionnaire les réalise et les implique dans ses initiatives.

En matière de vote, depuis 2011, Rothschild & Co Asset Management Europe a mis en place une politique de vote active et cohérente avec les principes d'investissement durable. A cet effet, le gestionnaire a confié l'analyse des résolutions à la société spécialisée Institutional Shareholder Services (www.issgovernance.com) et choisi d'adopter une politique de vote Investissement Socialement Responsable, plutôt que les politiques de vote « Climat » et « Développement Durable », pour permettre au gestionnaire d'évaluer les entreprises sur l'ensemble des piliers ESG. Celle-ci est consultable gratuitement et est régulièrement mise à jour pour tenir régulièrement à jour afin de refléter l'évolution des pratiques. ISS formule des recommandations de vote raisonnées qui respectent les principes de l'investissement durable, et le gestionnaire reste le décideur ultime. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques (notamment pour les entreprises des secteurs sensibles) conduit le gestionnaire parfois à voter différemment des recommandations ISS.

La politique de vote du gestionnaire couvre l'ensemble du périmètre de ses participations, sans distinction de zone géographique ni de capitalisation. En conséquence, le périmètre des droits de vote couvre les actions européennes et internationales détenues dans ses fonds. Le gestionnaire se réserve le droit d'exercer ses droits de vote dans le cadre des assemblées générales d'obligataires et de SICAV.

Le gestionnaire n'exerce pas ses droits de vote lorsque :

- La durée de détention des titres est trop longue et serait préjudiciable à la gestion financière de l'OPC.
- Le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'a pu être transmis au gestionnaire dans un délai d'analyse dans le temps

- Les coûts d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de la part du gestionnaire dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC (coût élevé de la connaissance, de l'analyse et de l'exercice des résolutions).

Concernant les controverses, elles font partie intégrante de ses processus relatifs aux risques de développement durable, aux impacts négatifs, à l'intégration des questions de développement durable dans ses analyses et à la gestion de portefeuille.

- En effet, ses véhicules d'investissement ont des objectifs ESG basés sur les notations ESG MSCI ESG Research. Ces notations sont basées sur une approche best-in-class incluant la controverse. Elles peuvent donc être révisées au cas par cas pour tenir compte de tout élément nouveau relatif à une controverse nouvelle ou existante. Une controverse peut conduire à une révision à la baisse de la note ESG qui peut avoir un impact, lors de la mise à jour de l'univers d'investissement, sur les exigences ESG du portefeuille. Après cette mise à jour, si la notation ESG ne répond plus à ses cadres et contraintes ESG au niveau du portefeuille, l'émetteur pourra être cédé dans un délai d'un mois.
- Afin de suivre les controverses, le gestionnaire a mis en place des notifications automatiques quotidiennes/hebdomadaires depuis la plateforme MSCI ESG Research. De plus, le gestionnaire surveille quotidiennement l'actualité et diffuse l'actualité quotidiennement lors de la réunion du matin chaque jour.
- En cas de controverse majeure, le Comité des Controverses du gestionnaire se réunit en quelques jours. La Gérance, le Responsable ESG et Analyse Financière, le Responsable de la Gestion des Risques, le Responsable du Contrôle Interne et de la Conformité sont membres permanents du comité. Les équipes d'investissement propriétaires de l'émetteur faisant l'objet de la controverse ainsi que les analystes dédiés au secteur y participent. Travaillant de manière collégiale, les membres du comité décident au cas par cas de la décision la plus appropriée : désinvestir, autoriser le maintien de titres existants, interdire tout nouvel investissement ou placer le titre sous surveillance. Ils décident du délai dont disposera l'émetteur pour répondre de manière détaillée aux allégations (généralement 3 à 6 mois), ainsi que de la nature des actions correctives à entreprendre par l'émetteur et des délais associés. Pour une controverse donnée, les membres se réunissent à chaque nouvelle information rendue publique ou à chaque échéance définie. Chez Rothschild & Co Asset Management Europe, le gestionnaire veille à ce que ses gérants de portefeuille disposent d'informations suffisantes pour évaluer le risque ESG potentiel associé à un émetteur. Dans la mesure où les actions correctives que le gestionnaire attend des émetteurs varient en complexité, importance et matérialité, son approche est pragmatique à cet égard.

L) INDICE DE RÉFÉRENCE DÉSIGNÉ

Aucun indice de référence n'a été conçu pour le fonds.

Les informations relatives à la durabilité qui sont reprises dans le présent document sur le produit ont été établies par Allianz Benelux SA au mieux de ses possibilités. A cet effet, Allianz Benelux SA est néanmoins tributaire des informations relatives aux différents aspects de durabilité rendues disponibles par les gestionnaires d'actifs. La législation imposant la mise à disposition de ces informations n'est toutefois entrée en application qu'à compter du 1er janvier 2023. Les informations reprises dans le présent document ont par conséquent été établies sur la base des informations rendues disponibles à ce jour et pourront encore être modifiées et/ou complétées en fonction des informations qui seront transmises par les gestionnaires d'actifs au cours des prochaines années.